



DIRECTIVE INONDATION

CDNRM 57

– 13 novembre 2013 –

1



Ordre du jour

1. Présentation et déroulement de la Directive Inondation

2. Étape en cours – Cartographie des TRI

Présentation de la Directive Inondation

→ Objectifs et principes :

Établir un cadre pour évaluer, gérer et réduire les conséquences dommageables des inondations

- En Augmentant la sécurité des populations exposées
- En stabilisant sur le court terme, et en réduisant à moyen terme, les dommages à attendre des inondations
- En réduisant fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- En permettant une véritable appropriation du risque inondation par tous les acteurs

→ revue tous les 6 ans.

Calendrier de mise en œuvre



Avril 1983 – Metz, Saulcy



Avril 1983 – Mondelange



Mai 1983 – Cattenom



Le déroulement de la Directive Inondation

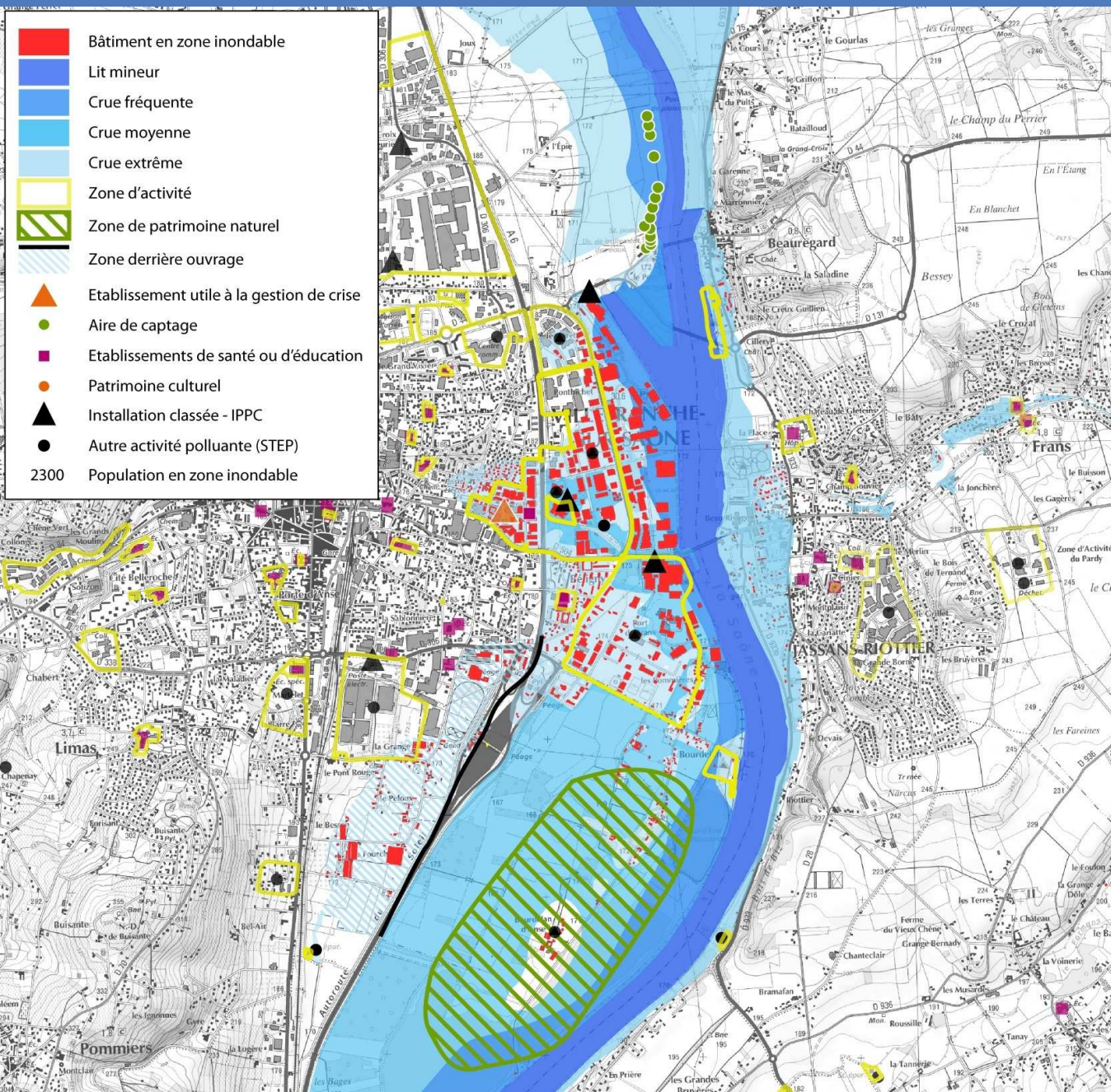
- Réalisation des cartes de zone inondable et de risques** pour chaque TRI afin de préciser la vulnérabilité des enjeux et ceci pour trois niveaux d'événements :
- crue **fréquente** (période de retour 10-30 ans)
 - crue **moyenne** (période retour 100 ans = idem PPRi)
 - crue **extrême** (période de retour indicative 1 000 ans avec mise en défaut des ouvrages de protection)

La cartographie des TRI

Objectif premier: affiner la connaissance des enjeux en zone inondable dans les TRI

- La cartographie « Directive Inondation » est un outil pour l'élaboration des Plans de Gestion du Risque Inondation et des stratégies locales. Elle va permettre :
 - La localisation dans la zone inondable les enjeux ou paramètres retenus
 - L'évaluation quantitativement les conséquences des scénarios d'inondation

Intérêt majeur de la cartographie des TRI = définir des objectifs de réduction des risques



Exemple de cartographie type « Directive Inondation » (document de travail)

Le déroulement de la Directive Inondation

Dans un troisième temps, (2013-2015)

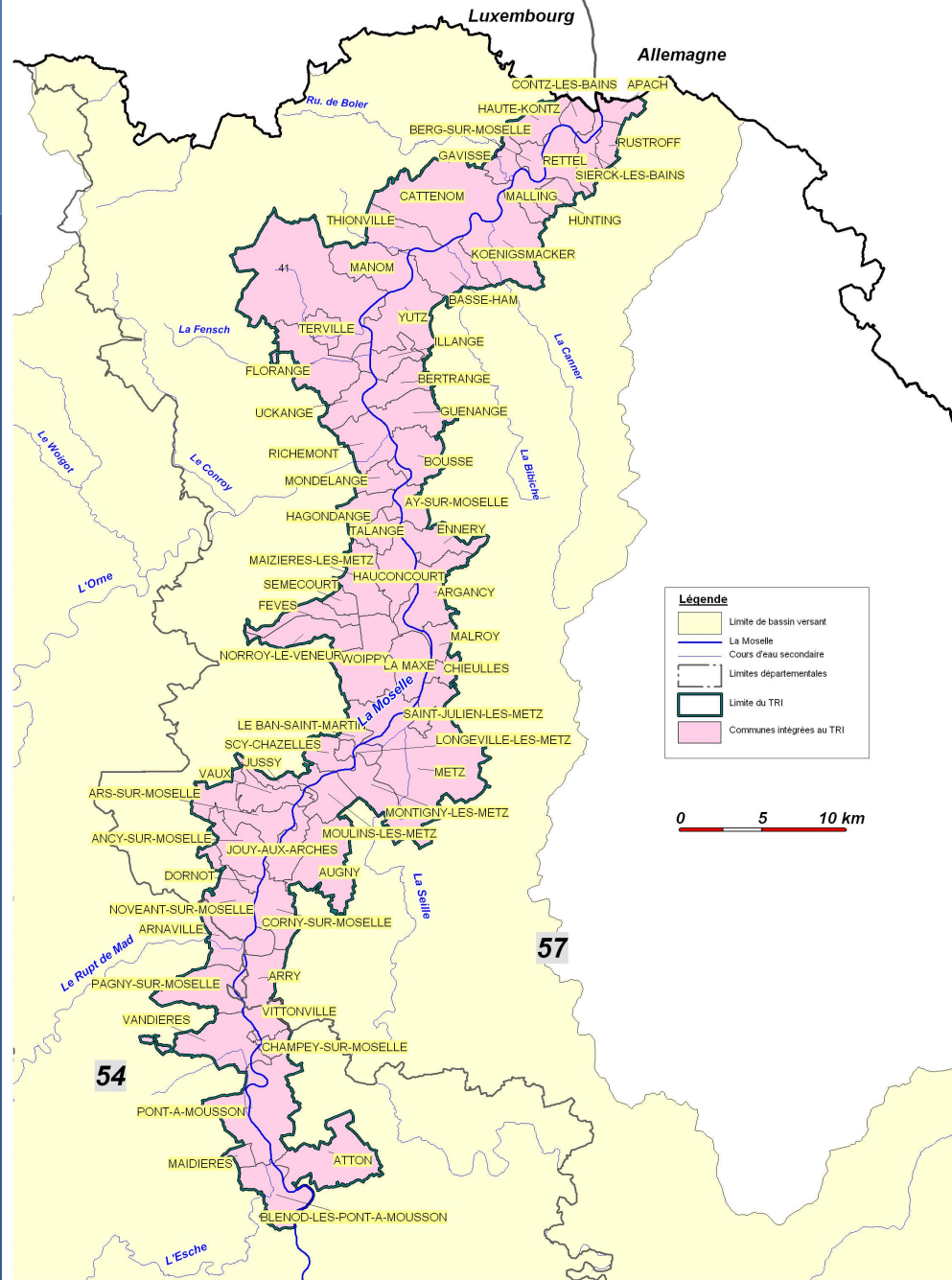
→ **réalisation à l'échelle du district hydrographique** d'un document d'orientation : le Plan de Gestion du Risque Inondation (équivalent du SDAGE)

→ **réalisation pour chaque TRI** d'une stratégie locale (équivalent du SAGE ou du contrat de rivière) de gestion des risques sur un périmètre étendu vers l'amont (à définir), pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations (objectifs fixés au niveau national, dans le PGRI et localement)

TRI « Metz / Thionville / Pont-à-Mousson »

Identifié pour le risque
d'inondation par débordement
de la Moselle

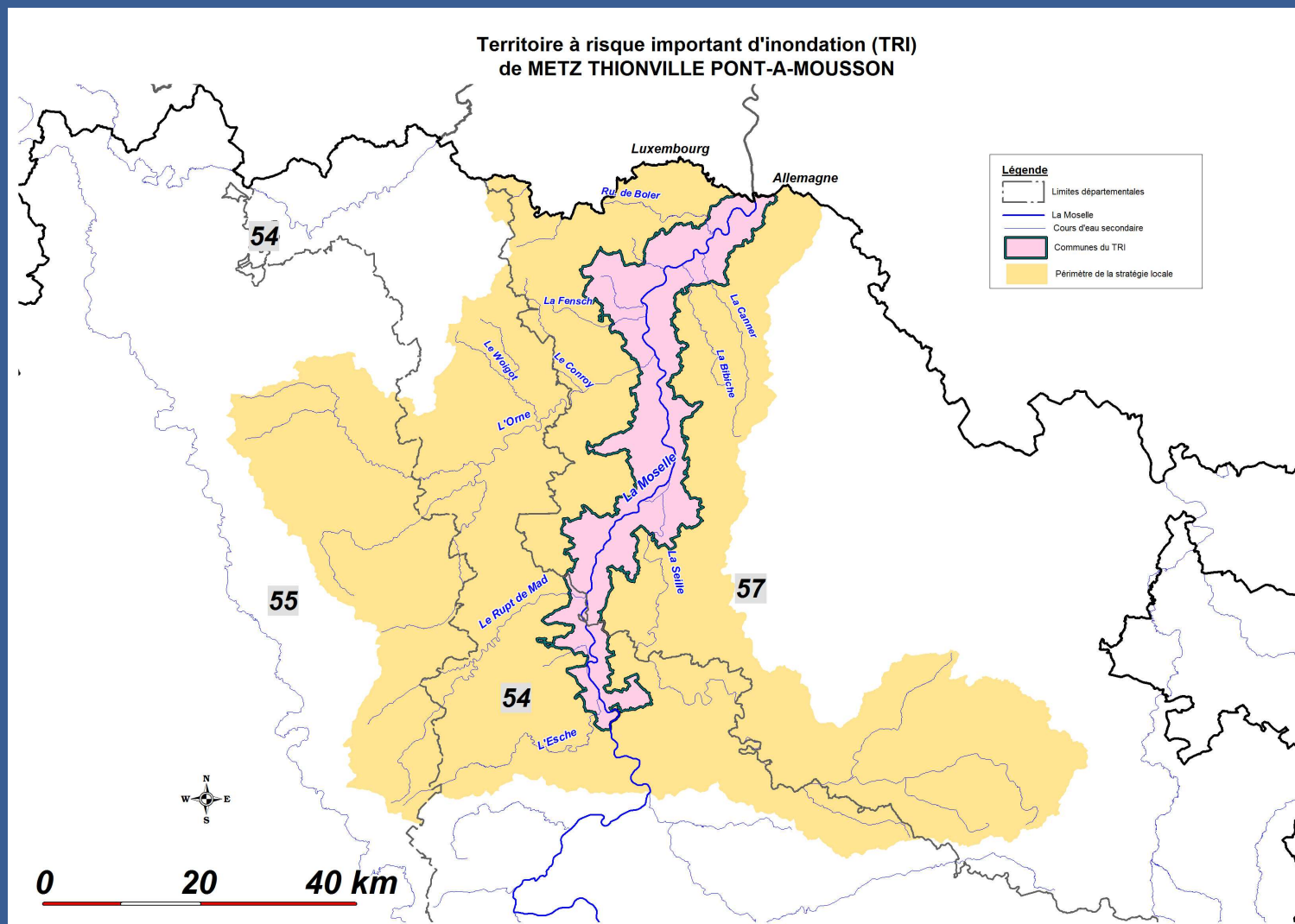
65 communes



Stratégies locales : calendrier

- **Au plus tard 2 ans après avoir arrêté la liste des TRI** (c.à.d. au plus tard fin septembre 2014), le Préfet Coordonnateur de Bassin arrête :
 - La liste des stratégies locales à élaborer pour les TRI
 - Leurs périmètres
 - Les délais dans lesquels elles seront arrêtées, qui seront plus ou moins étirés selon le contexte local (déconnectés du calendrier DI)
 - Leurs objectifs (qui sont par ailleurs fixés dans le PGRI)

TRI « Metz/Thionville/Pont-à-Mousson » et périmètre de stratégie locale proposé



Le Plan de Gestion du Risque Inondation, une synthèse

- Le PGRI contient (entre autre) **une synthèse des stratégies locales et des mesures identifiées par ces dernières.**

-

-

Merci de votre attention